

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIVEL, Maire.

Date de la convocation : 25 août 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 août 2023

Date de publication des délibérations : 31 août 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procuration(s) : 3

Présents (dans l'ordre du tableau) : Mesdames et Messieurs Patrick GRIVEL, Simon LORIN, Martine SALZMANN, Gilbert BACH, Yolande LANG, Evelyne BERTHAUT, Rosario LEONARD, Pierre DIVOUX, Stéphane BRUDER, ~~Eric ALCAIDÉ~~, ~~Elodie CASULLI~~, Mustapha ZRAIDI, Pascal NURENBERG, ~~Sylvain FRANZ~~, Alexandra HEVIN.
Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : E. Alcaidé (excusé procuration à S. Bruder), E. Casulli (excusée procuration à S. Lorin), S. Franz (excusé procuration à P. Nurenberg).

Madame Martine Salzmann est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard GUITTER, secrétaire de mairie, assure la rédaction du procès-verbal des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Demandes de subventions pour rénovation de l'église
- 2- Acceptation d'un don du Conseil de gestion de l'église de Villers

Délibérations

1°) Demande de subventions pour la rénovation de l'église St-Maximin

Délibération n° 385DCM23-08-01 Codification : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire indique que suite à différentes expertises qui ont été réalisées par plusieurs bureaux d'études ainsi que par le CAUE, il est apparu que le bâtiment de l'église St-Maximin situé 5, rue de l'église à Laquenexy, présente plusieurs désordres importants qu'il y aurait lieu de réparer afin d'éviter à moyen terme la mise en péril de cet édifice du patrimoine communal. En effet, il est relativement urgent de solutionner le problème des remontées d'eau par capillarité dans les murs et de procéder à leur assainissement.

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023

Ensuite l'état de la couverture est vétuste et des fuites provoquent le pourrissement de certains éléments de la charpente ; là également il est nécessaire d'agir sans délai.

Enfin, une fois le bâtiment assaini, il y aura lieu de procéder à la réfection des enduits intérieurs et des peintures avec également la protection extérieure des vitraux.

Dans le cadre de la rénovation de l'église St-Maximin de Laquenexy, annexe de Villers-Laquenexy, et pour faire face au coût important que représentent ces travaux, il est proposé au conseil municipal de solliciter différentes subventions. Il est à noter également que le Conseil de Fabrique accepterait de participer à hauteur de 10.000,00 € à ces travaux.

Le montant des travaux s'élèverait à **235.936,00 € H.T. soit 283.123,20 € TTC.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'approuver les travaux de rénovation de l'église St-Maximin et d'inscrire cette opération au budget primitif 2024 ;
- **Décide** d'approuver le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Gros-Œuvre	59.360,00	DETR / DSIL (estim. 30%)	70.780,00
Charpente Couverture	125.913,00	AMBITION MOSELLE	53.985,00
Enduits int. Peintures	50.663,00	Région Grand Est	47.187,00
		Don Conseil Fabrique	10.000,00
Total H.T.	235.936,00	FCTVA	46.443,52
T.V.A. 20%	47.187,20	Autofinancement	54.727,68
Total TTC	283.123,20	Total	283.123,20

- **Décide** de solliciter le concours de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès du Département de la Moselle au titre du programme AMBITION Moselle ;
- **Décide** de solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du programme « Préservation et Restauration du Patrimoine bâti non protégé » ;
- **Autorise** le maire à signer les dossiers de demandes de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote : Unanimité

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023

2°) Acceptation d'un don du Conseil de gestion de l'église de Laquenexy

Délibération n° 385DCM23-08-02 Codification : 7.5 Subventions

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de rénovation de l'église St-Maximin de Laquenexy (annexe de Villers-Laquenexy), compte tenu d'une part du montant important des travaux qu'il est prévu d'engager, et d'autre part afin de respecter la réglementation du droit local sur la gestion des biens culturels, il a été proposé au conseil de gestion de participer à hauteur de 10.000,00 € au plan de financement de ces travaux.

Cette proposition a été acceptée par le conseil de gestion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter le don de **10.000,00 €** du Conseil de gestion de l'église St-Maximin de Villers-Laquenexy, ce don n'étant grevé d'aucune condition ni charge ;

- **AUTORISE** le maire à émettre le titre de recette correspondant.

Résultat du vote : Pour : Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à vingt-et-une heures trente-deux minutes et Madame la secrétaire de séance donne lecture du présent procès-verbal à l'assemblée.

Fait et délibéré à Laquenexy, les jour, mois et an susdits.

Signatures des présents :

Le Maire :

Patrick GRIVEL

Gilbert BACH

Rosario LEONARD

Eric ALCAÏDÉ

Pascal NURENBERG

Les Adjoints et Conseillers municipaux :

Simon LORIN

Yolande LANG

Pierre DIVOUX

Elodie CASULLI

Sylvain FRANZ

Martine SALZMANN

Evelyne BERTHAUT

Stéphane BRUDER

Mustapha ZRAIDI

Alexandra HEVIN